

**Délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAULNAY**  
16, route de Mézières – SAULNAY (36290)

**Session du 13 Mars 2024**

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 9                 | 9        | 9       |

| Vote           |
|----------------|
| Pour : 7       |
| Contre : 0     |
| Abstention : 2 |

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAULNAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M BOISLAIGUE Christian, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 Mars 2024*

**PRESENTS** : M BOISLAIGUE Christian, M<sup>me</sup> CHAGNON Cathy, M DELACOUR Christian, M<sup>me</sup> MAZEROLLES Pascale, M<sup>me</sup> PAITRAULT Muriel, M<sup>me</sup> QUENAULT Eloïse, M CABIROU Frédéric, M BOISLAIGUE Jérôme, M FERRAND Anthony.

Mme QUENAULT Eloise a été élue secrétaire.

**2024-003 – Enquête publique – demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur la commune de Saint-Genou**

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2024-02-22-00001 du 22 février 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par SAS PE DE SAINT-GENOU en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Saint-Genou

Considérant que conformément aux dispositions de l'article r 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit faire connaître son avis au plus tard le 10 Mai 2024 soit 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Maire informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis sur ce projet.

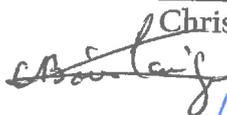
**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

⇒ EMET UN AVIS FAVORABLE pour le projet du Parc Eolien de Saint Genou présenté par la SAS PE de Saint-Genou.

teletransmis le 19/03/2024  
SPLB

Le Maire,

Christian BOISLAIGUE



La secrétaire de séance

Eloïse QUENAULT

